

Le 4 octobre 1974

S. B. 44.32. Vietn. O.URGENTECONFIDENTIELLENote au Chef du Département <sup>8.10.</sup>Conférence de Stockholm sur le Viêt-Nam;  
"Hearings" à Genève

1) Le GRP à Hanoi nous demande des visas pour une délégation de 5 porteurs de passeports GRP (2 diplomatiques, 1 service, 2 ordinaires) qui, invitée en Suède pour une "semaine de la conscience envers les détenus politiques au Viêt-Nam", viendrait également à Genève le 12 octobre, pour un séjour de dix jours, sur invitation d'un Comité Luthi, rue Lamartine 16, Genève, avec le motif suivant:

participer à un "hearing" sur les crimes de guerre et sur les détenus politiques au Sud Viêt-Nam.

2) Bien que ces "hearings" -- le nom l'indique -- soient un exercice de propagande, nous avons des indications selon lesquelles les organisateurs songeraient à se réunir en cercle "privé" pour ne pas avoir à solliciter d'autorisation de tenir une réunion publique. Cependant, des invités, la presse, la télévision, etc. seraient conviés à rendre compte largement des témoignages et autres thèses des participants.

3) Nous considérons que cette manifestation, si elle devait avoir lieu, serait nuisible aussi bien aux relations que nous entretenons avec certains Etats qu'à la vocation de notre pays et de Genève en particulier comme siège de conférences internationales.



Nous savons que la propagande du GRP dans le cadre de la "Conférence de Stockholm" donne lieu à des attaques virulentes de gouvernements étrangers, notamment du Viêt-Nam du Sud et des Etats-Unis. Nous estimons que de telles manifestations vont à fin contraire des tentatives de conciliation qui pourraient ramener la concorde et la paix au Viêt-Nam.

Les hostilités n'ont pas cessé dans ce pays malgré les Accords de Paris. Il serait contraire à toutes nos traditions et au sentiment de larges couches de notre population que le GRP, partie active à ce conflit, puisse venir mener sa guerre psychologique sur notre territoire.

CF  
30.9.4  
L'après  
M. Spärr  
à la fin  
as été  
question  
5  
8.10.

Selon des renseignements du Procureur général, le Conseil fédéral se serait penché sur cette question lors de sa séance de lundi passé et aurait décidé de ne pas accorder de visas à cette occasion aux ressortissants du GRP. Nous estimerions une telle décision judicieuse et vous prions de nous la confirmer, puisque nous sommes compétents pour octroyer ou refuser des visas aux porteurs de passeports officiels.

- 5) La question se pose encore de savoir si une manifestation qui se déroulerait selon le mode exposé ci-dessus pourrait être interdite par les autorités fédérales. Le Département fédéral de justice et police (Procureur général) examine actuellement cette question de manière à ce que son Chef puisse, le cas échéant, en débattre avec vous au début de la semaine prochaine.

Direction politique

Annexes: Câbles No. 78 et 79

p.i. (Gelzer)

- Copies à:
- M. l'Ambassadeur Thalmann
  - M. l'Ambassadeur Keller, p.i., avec annexe
  - Ministère public de la Conf., avec annexe, suite à la communication téléphonique de M. Hohl, de ce jour
  - la Police fédérale des étrangers, avec annexe, suite à la communication téléphonique de M. Hohl, de ce jour
  - la Mission permanente de la Suisse à Genève, p.i.
  - GE/HN
  - LC